

EXTRAIT

Publié le 08.01.24

VILLE D'ILLZACH

du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux élus : 33, en fonction : 31

Présents : 28

Représenté(s) par pouvoir : 2

Absente : 1

INFORMATIONS - Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement et d'élimination des déchets

En application de l'article 73 de la loi n°95-101 du 02 février 1995 (dite loi Barnier sur le renforcement de la protection de l'environnement et sur l'information des usagers des services publics de l'eau potable et de l'assainissement) et conformément aux articles L 2224-1 et L 2224-5 et D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et établissements intercommunaux présentent à leur Conseil Municipal ou Comité Syndical, au plus tard dans les neuf mois qui clôturent l'exercice, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Dans les communes rattachées à un établissement de coopération intercommunale, ce qui est le cas pour Illzach, le Maire est tenu de présenter ces mêmes documents dans les douze mois au Conseil Municipal.

Par ailleurs, le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 stipule que le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

L'objectif de ces rapports est de renforcer la transparence et l'information des élus et du public.

Ces services ne sont pas assurés en régie par la Ville d'Illzach, mais concédés respectivement à La Ville de Mulhouse pour l'eau et au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'agglomération Mulhousienne (SIVOM) pour l'assainissement et l'élimination des déchets. Ces organismes ont communiqué leurs rapports annuels pour 2022 à la commune. Disponibles au secrétariat de Monsieur le Maire, ils sont repris, pour leurs données essentielles, ci-après :

Prix et qualité du service public de l'eau potable

Exploité en régie directe, le service de l'Eau de Mulhouse produit et distribue l'eau potable à Mulhouse et, par convention, dans 12 communes de l'agglomération mulhousienne dont la Ville d'Illzach.

Elle fournit également de l'eau potable en gros au Syndicat intercommunal et aux communes du Bassin Potassique alimentées en eau potable par la Hardt (SIVU BP/HARDT), en vertu d'une convention signée le 19 décembre 2011.

La Ville de Mulhouse dispose de deux nappes aquifères différentes pour sa production, qui provient exclusivement de ressources souterraines : la nappe phréatique de la Doller et la nappe phréatique rhénane.

En 2022, 12 758 070 m³ ont été prélevés, soit 34 953 m³ par jour en moyenne.

Sur les 642 analyses représentatives de la qualité de l'eau distribuée qui ont été réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable, on a relevé un taux de conformité bactériologique de 99,30 % et de 95,40 % en termes de conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides).

Le réseau de desserte représente un linéaire de 825 kilomètres et compte 43 568 compteurs.

Près de 98,66 % des compteurs en service sont actuellement équipés d'un système de relèves à distance, toutes technologies confondues, qu'il s'agisse de radio-relève ou de télérelève. Ces dispositifs permettent

d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations.

Le montant total des travaux effectués dans les communes s'élève à 5,27 M € HT, dont 4,7 M € HT à Mulhouse et 0,57 M € HT dans les autres communes.

Pour Illzach, le prix TTC de l'eau s'est établi, pour l'année 2022, de la manière suivante, par m³ facturé :

• Prix de base	1,2344 €
• Prélèvement nappe profonde	0,1956 €
• Redevance communautaire	0,5343 €
• Part SIVOM	0,5894 €
• Part fermier	1,0806 €
• Pollution domestique	0,3693 €
• Modernisation réseaux collecte	0,2563 €

TOTAL 4,26 €

A cette somme, s'ajoute au bénéfice du service des eaux, un abonnement pour 12 mois soit 40,53 € TTC (38,42 € HT) et au bénéfice du SIVOM la part fixe annuelle au titre de l'assainissement, soit 41,12 € par ménage (la TVA ne s'applique pas sur ce montant).

Prix et qualité du service public de l'assainissement

Le SIVOM assure les missions de collecte et de transport des eaux usées et des eaux pluviales, de traitement des eaux usées et d'assainissement non collectif.

Les eaux usées d'Illzach, tant domestiques qu'industrielles, sont traitées à la station d'épuration de Sausheim qui en a collecté courant 2022, 19 612 626 m³ et produit 15 056 tonnes de boues. Ces dernières sont valorisées dans des filières spécialisées. Les eaux épurées sont acheminées vers le Grand Canal d'Alsace.

A noter que depuis le 1^{er} janvier 2020, l'unité de méthanisation des boues de la station injecte du biométhane dans le réseau GrDF. Les certificats de garantie d'origine (certificats numériques émis au moment de la production et l'injection de chaque mégawattheure) sont cédés aux transports urbains et au chauffage des bâtiments de l'agglomération. En 2022, l'unité de méthanisation de Sausheim a produit 1 982 766 Nm³ de biométhane soit 14 315 MWh.

Depuis l'année 2000, le SIVOM gère en régie le service public d'assainissement non collectif qui représente 22 installations à Illzach mais également :

- Le traitement des résidus urbains,
- La collecte sélective des déchets,
- La réalisation d'un réseau intercommunal de déchetteries.

La gestion du réseau d'assainissement d'Illzach, compétence exercée par le SIVOM, fait l'objet d'un contrat d'affermage avec SUEZ.

La réglementation impose également au SIVOM :

- Les enquêtes relatives à la situation d'un bien au regard de l'assainissement en cas de cession d'un bien, soit 1458 dossiers traités en 2021, dont 62 pour Illzach.
- L'instruction de documents dits « droits du sol » pour la partie assainissement, soit 1026 dossiers, 74 pour Illzach, dont 23 permis de construire, 3 permis d'aménager et 15 demandes de raccordement.
- Les autorisations et conventions de rejet des eaux usées autres que domestiques, soit 5 dossiers, mais aucun pour Illzach.
- Le contrôle de la qualité d'exécution de la partie privée du branchement au réseau d'assainissement, soit 449 dossiers, dont 32 pour Illzach.

Les travaux d'investissement au niveau de la partie épuration représentent 1 683 263 € TTC dont 306 214 € TTC sur la station d'épuration desservant Illzach et 1 24 192 € consacrés à la méthanisation.

En 2022, les travaux d'investissement sur le réseau se sont quant à eux élevés à 5 683 128 € TTC.

Les dépenses totales d'exploitation relatives à l'épuration se montent à 13 321 270 € TTC, celles afférentes à l'exploitation des réseaux à 4 731 046 € TTC et celles liées à l'assainissement non collectif sont nulles.

La redevance d'assainissement collectif en 2022 s'élève à 14 155 850 € et le syndicat mixte de l'assainissement de la Basse Vallée de la Doller apporte une subvention d'équilibre de 347 539 €.

L'agence de l'eau Rhin Meuse verse chaque année une prime de résultat en assainissement collectif pour chaque station d'épuration selon des critères de performances à atteindre. Le montant total encaissé en 2022 est de 618 043 € dont 601 871 € au titre de la station d'épuration de Sausheim.

Pour 2022, la tarification de la redevance d'assainissement se décompose :

- D'une part fixe qui permet de prémunir en partie le SIVOM de l'évolution de la consommation d'un montant de 41,12 € annuel par ménage (montant qui n'a pas évolué depuis 2018).
- De la part fermier de 0,9824 € par m³ en augmentation de 4,69 %.
- D'une redevance assainissement harmonisée sur l'ensemble du territoire du SIVOM d'un montant de 1,8609 € par m³ en augmentation de 2,42 %.

Prix et qualité du service public d'élimination des déchets

Les missions du SIVOM ont un caractère optionnel, ce qui explique que le nombre de communes concernées soit variable pour chacune d'entre elles. Celles exercées par le SIVOM dans le domaine des déchets sont, d'une part la collecte sélective des déchets recyclables ou valorisables, d'autre part le traitement et l'élimination des déchets non valorisables.

> Les faits marquants de 2022

- Première année de collecte pour le réemploi : la collecte d'objets pour le réemploi a démarré le 18 octobre 2021 dans 8 déchetteries. Elle est réalisée en partenariat avec la Cité du Réemploi à Illzach.
- Des tonnages collectés constants et des erreurs de tri qui diminuent.
- Réalisation d'une campagne de communication sur l'évitement des erreurs de tri.
- Elaboration d'une feuille de route « Politique Déchets 2030 » en concertation avec les citoyens, bailleurs, partenaires, élus... et adoptée par m2A et le SIVOM.
- La performance de l'unité d'incinération des résidus urbains à Sausheim qui a dépassé le taux de 65 % de performance énergétique pour l'année 2022.

> La maîtrise des déchets

Le traitement des résidus urbains concerne 48 communes et représente 284 727 habitants.

La collecte sélective des déchets concerne 39 communes et représente 274 133 habitants.

Particularité : la collecte des ordures ménagères ne relève pas de la compétence du SIVOM, mais des groupements de communes membres.

Illzach bénéficie donc de ces deux services au travers de son adhésion à m2A.

Dans le cadre de ses missions de collectes sélectives et de traitement des résidus urbains, le SIVOM de la région mulhousienne met en œuvre et développe ses actions dans le cadre d'une gestion multi-filières des déchets ménagers et assimilés dont l'objectif principal est la maximalisation du recyclage du potentiel valorisable dans un souci d'optimisation des coûts et du traitement efficient et autonome des autres déchets.

La mise en place d'un dispositif complet et diversifié de traitement et de valorisation permet de prendre en compte la totalité des acteurs économiques (les ménages et les entreprises), ainsi que leurs déchets dans toute leur diversité (ordures ménagères, déchets encombrants, déchets dangereux des ménages, déchets industriels banals et déchets des activités de soins à risques infectieux réceptionnés sur l'usine de valorisation énergétique (UVE) à Sausheim).

L'objectif majeur est le développement de la valorisation matière sous toutes ses formes (récupération, recyclage, réutilisation, réemploi) grâce à un dispositif varié de collecte : les déchetteries, les points d'apport volontaire et la collecte sélective en porte-à-porte.

Au-delà de la recherche d'un optimum en matière de recyclage, un double objectif sous-tend la démarche de traitement :

- Il s'agit de l'autonomie de traitement des déchets, relevant de la compétence du syndicat, grâce à l'UVE à SAUSHEIM, et l'évitement de la mise en décharge.
- La recherche d'une performance énergétique supérieure à 65% afin d'obtenir le label « d'unité de valorisation énergétique ».

Concernant l'évolution des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) après une augmentation constatée en 2021, l'année 2022 est marquée par une diminution de l'ensemble des gisements, - 7,44 % pour atteindre 577,4 kg par habitant :

- Les ordures ménagères résiduelles ont diminué de 2,87 % pour s'établir à 226,8 kg en moyenne sur le périmètre de m2A.
- Les déchets occasionnels des ménages (DOM) toutes collectes confondues diminuent (- 15 %) après une tendance haussière observée en 2021 et sont à 237,9 kg par habitant en 2022. Sur la période 2010 à 2022, l'évolution des DOM est positive de 11,9 %.
- L'activité des déchetteries hors gisement d'emballages et papiers-carton atteint 208,6 kg/an soit une baisse de 14,6 % par rapport à 2021. Le taux de valorisation global, gravats et CS (papiers-carton) inclus remonte à 73,9% en 2022 (72,8% en 2021, 65,2% en 2020 et 74,7% en 2019).

Rappelons l'objectif national de réduction de -10% des DMA entre 2010 et 2020, fixé par la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015. A titre indicatif, la production moyenne en France serait de 582 kg par habitant en 2019 selon la source ADEME.

L'évolution des DMA étant positive avec ou sans gravats (+2,6 % gravats inclus ou + 1,4% hors gravats), l'objectif de réduction n'est donc pas atteint, principalement du fait de l'augmentation des déchets occasionnels collectés.

Les principaux gisements d'évitement ou de valorisation pouvant faire l'objet d'une action de prévention ou de valorisation (compostage, valorisation matière et sensibilisation en matière d'éco-consommation) représentent environ 70 % des ordures ménagères, soit 168 kg/hab/an (chiffre inchangé par rapport à 2020 et 2021).

➤ **Le traitement des déchets**

L'usine de valorisation énergétique des résidus urbains est implantée à côté de la station d'épuration de l'agglomération mulhousienne sur le ban communal de Sausheim. D'une capacité de 172 500 tonnes, elle traite les ordures ménagères des communes membres, celles des collectivités clientes du secteur 3 et 4, les déchets municipaux, les refus de tri du Centre de tri à Illzach ainsi que des déchets hospitaliers et les boues de stations d'épuration.

Depuis 2021, elle fournit de la vapeur au réseau de chaleur urbain, projet de transition énergétique du territoire de m2A. Ce projet contribue à :

- L'objectif d'optimisation de la performance énergétique de l'UVE au-delà de 65% par le biais d'un « mixte énergétique » (chaleur, électricité) ;
- L'anticipation sur les contraintes réglementaires futures en matière de TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) ;
- Le développement durable dans le cadre du plan climat de l'agglomération ;
- La diversification et pérennisation des recettes pour le Syndicat.

Le potentiel de récupération de chaleur est évalué à 18 000 MWh/an d'énergie supplémentaire et impacte positivement la performance énergétique de l'usine.

La valorisation d'électricité et de chaleur cumulées atteint 90 851 MWh en 2022, soit une augmentation de 13% par rapport à 2021. Ces chiffres restent inférieurs aux valeurs hautes de 2018 et 2019 malgré la fourniture de chaleur à l'unité de méthanisation.

Bilan 2021 du traitement des déchets :

Le traitement des déchets au niveau de la région mulhousienne repose sur la volonté d'autonomie par l'incinération pour toutes les fractions de déchets qui ne peuvent faire l'objet d'une valorisation « matière », sous une forme ou une autre. L'élimination de déchets bruts par le recours à la mise en décharge

reste par conséquent un dispositif subsidiaire qui n'est employé que par défaut lors des arrêts maintenance de l'usine à Sausheim, en cas de panne ou en cas de force majeure.

En 2022, le gisement total des déchets incinérables pris en charge par l'exploitant SUEZ RV ENERGIE est en baisse de -2,4 %, s'élevant à 160 312 tonnes dont :

- 146 059 tonnes de déchets solides, en baisse de - 4,6 %
- 14 252 tonnes de boues de STEP à 25 % de siccité moyenne (+ 28,3 %)

Le gisement traité sur place est supérieur à 2021 du fait d'un retour progressif en 2022 à une activité hors pandémie.

Des déchets en baisse :

- Les refus de tri du CTRI à Illzach : 19 644 tonnes (- 19,0 %) au total avec les détournements directs du Centre de tri à Illzach ;
- Les ordures ménagères (mission TRU) : 62 593 tonnes (- 2,8 %) reprennent la tendance baissière ;
- Les DASRI : 555 tonnes (- 49,0 %) en baissent du fait des contraintes de l'arrêté préfectoral ;
- Les déchets communaux (nettoisement, marchés...) : 5 390 tonnes (- 9,3 %) reprend la tendance baissière ;
- Les refus de tri sur collecte sélective : 5 190 tonnes (- 7,4 %) stoppent la tendance haussière constaté depuis 2015 ;
- Les DAE : 24 627 tonnes en hausse (+ 3,8 %).
- Les déchets des collectivités clientes (S3 et 4) : 28 060 tonnes (- 0,3 %).

Des déchets en augmentation :

Les boues de STEP : 1 344 tonnes (+ 45,1 %).

➤ **La collecte des déchets ménagers**

Le Centre de tri pour déchets encombrants ménagers et déchets des communes, implanté à Illzach, est opérationnel depuis le 23 mars 1999. L'exploitation du site est confiée à une société privée, SUEZ RV ENERGIE, dans le cadre d'un contrat globalisé d'exploitation renouvelé en date du 05 mai 2019. Pour cette activité de tri, de valorisation et de broyage des déchets des collectivités, le tonnage réceptionné s'est élevé à 23 657 tonnes, en baisse de - 14,8 % par rapport à 2021. 3 815 tonnes de déchets ménagers y ont été collectées en 2022 (- 6,8 %). A noter que le centre de tri d'Illzach permet la dépose de bouteilles de gaz ainsi que de pneumatiques dans la limite de 2 trains de pneus.

Le réseau intercommunal se compose de 15 déchetteries. Elles constituent un élément important du dispositif de collecte sélective mis en place par le SIVOM dans le cadre du plan de gestion des déchets. L'objectif est de répondre aux besoins des ménages, l'accès des professionnels étant interdit. Le service public de collecte en déchetteries est dense géographiquement et offre des plages d'ouverture importantes en semaine, la plupart des 15 déchetteries intercommunales étant ouvertes 6 jours sur 7. Grâce au développement du tri sur de plus en plus de matériaux, le taux global de recyclage en déchetterie a augmenté à 73,9% (+1,1 point) et 63,4 % (+ 1,6 point) sans les gravats.

La collecte des déchets dangereux spéciaux (peintures, chimiques, batteries, piles, huiles de vidange, lampes et tubes, cartouches d'encre, etc.) est en baisse à 551 tonnes.

La gestion moderne des accès avec barrière et badge continue à se développer sur l'ensemble des déchetteries conformément à la décision du 20 juin 2017. A ce jour, 7 des 15 déchetteries intercommunales en sont équipées. Ce dispositif de modernisation permet d'optimiser leur fonctionnement, rendre le service plus équitable, lutter contre le transfert de déchets d'un territoire à l'autre et limiter le dépôt des déchets professionnels sur nos déchetteries publiques qui sont réservées aux particuliers.

A Illzach, la collecte pour le réemploi est réalisée en partenariat avec la Cité du Réemploi. Afin d'augmenter les heures d'ouverture aux usagers, la Cité du Réemploi accepte les dépôts en direct sur leur site pendant leurs heures d'ouverture. L'objectif de cette collecte est d'allonger la durée de vie d'un produit et de réduire le volume de nos déchets. Les déchets sont classés en 9 catégories et le total pour 2022 est de 363,4 tonnes.

Les opérations de déstockage d'amiante-ciment organisées par le SIVOM depuis 2011, ont permis en 2022 la collecte de 93,6 tonnes de ces matériaux dangereux. Une participation de 60 € TTC à la tonne est demandée aux bénéficiaires de l'opération.

L'organisation de la collecte sélective sur la région mulhousienne a fortement évolué depuis 2012, par l'instauration de la collecte sélective en porte-à-porte progressivement sur tout le territoire et l'amélioration des pré-collectes par la conteneurisation en bac. Aujourd'hui, 100% de la population est desservie par un service de collecte sélective en porte-à-porte et 82% bénéficie aussi de la conteneurisation en bac à couvercle jaune pour les recyclables légers (hors verre).

A Illzach, la collecte sélective en porte-à-porte a été mise en place depuis 2014 et se décline de la manière suivante :

Ordures ménagères :

Pavillonnaire : 1 fois par semaine,
Grands collectifs : 2 fois par semaine,

Collecte sélective :

Pavillonnaire : 1 fois toutes les deux semaines,
Grands collectifs : 1 fois par semaine.

La récupération des métaux à l'usine de valorisation énergétique de Sausheim qui est équipée d'un système classique de déferrailage et d'un système dit « à courant de Foucault » destiné aux métaux non ferreux (aluminium essentiellement) afin d'extraire les métaux des mâchefers après incinération, a permis la collecte de 2 633 tonnes de ces matériaux en 2022 (2400 en 2021).

Les actions liées au réemploi et à la faisabilité d'une recyclerie : un acteur du réemploi et de l'économie sociale et solidaire est engagé aux côtés du SIVOM pour porter le projet de recyclerie : la société ENVIE. L'année 2022 est la première année pleine de fonctionnement pour les entrées et les sorties des produits. Le démarrage a été progressif, mais ils connaissent une progression constante de la clientèle. Pour ce faire ENVIE a mis en place des ventes spéciales de types braderies ou des ventes à thème qui ont un bel écho et amène de nouveaux clients tout en ayant un impact sur la sensibilisation à la seconde main. Le nombre de client a plus que doublé et le panier moyen s'établit à un peu moins de 8 €.

➤ **Le coût du service**

La mission de traitement des résidus urbains :

Cette dernière a généré 24 335 047 € HT de dépenses, pour 28 852 491 € HT de recettes (hors excédents). Le SIVOM n'a pas compétence pour fixer le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; il équilibre son budget de fonctionnement par des subventions d'équilibre des communes et des établissements publics membres. En 2022, cela représente la somme de 9 106 580 €. Les dépenses d'investissement s'établissent à 2 162 965 € HT pour 4 648 672 € HT de recettes (dont 2 879 027 d'excédent d'investissement), le résultat final d'investissement, en tenant compte des restes à réaliser, étant de 1 733 504 € HT.

La mission collecte sélective affiche 11 684 553 € HT de dépenses, pour 13 380 513 € HT de recettes. La participation financière des communes, soit 6 700 000 €, est réglée au prorata des populations de chacune d'entre elles. Les dépenses d'investissement s'établissent à 1 196 299 € HT pour 1 202 504 € HT de recettes, le résultat final d'investissement, en tenant compte des restes à réaliser, étant de - 25 356 € HT.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

Prend acte de la qualité des services de l'eau et de l'assainissement au titre de l'exercice 2022, ainsi que des conditions tarifaires mises en œuvre.

Prend acte des éléments constitutifs du rapport 2022 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets, ainsi que des conditions tarifaires mises en œuvre.

Annexe : Lettre de l'agence de l'eau

Ce point est présenté à titre d'information

La Secrétaire de séance



Béatrice GRETH

Pour extrait certifié conforme
Illzach, le 8 janvier 2024

Le Maire



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Accusé de réception en préfecture
068-216801548-20231218-01-2024-DE
Date de télétransmission : 08/01/2024
Date de réception préfecture : 08/01/2024